



Cahier de positions

Table des matières

1.	FEMINISME, DROITS DE LA PERSONNE ET SANTE PSYCHOLOGIQUE.....	1
2.	TRANSPARENCE ET POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	4
3.	POLITIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE, FEDERALE ET INTERNATIONALE.....	5
4.	ACTIVITES SOCIALES	9
5.	ENVIRONNEMENT	10
6.	DROITS DE SCOLARITE ET VIE UNIVERSITAIRE	12
7.	COVID-19	18

1. Féminisme, droits de la personne et santé psychologique

- 1.1. **Que la FEUS s'oppose à toutes formes de sexisme, homophobie, transphobie ou toutes autres formes de discrimination négative basée sur les handicaps, le sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.** [Conseil des membres – 12/07/2020]
- 1.2. **Que la FEUS revendique une plus grande représentation des femmes, des personnes membres des communautés LGBTQIA+, des personnes issues de différentes communautés culturelles et des jeunes dans le pallier municipal, les instances décisionnelles de l'Université, les entreprises de la région et le gouvernement du Québec.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 1.3. **Que la FEUS se positionne en faveur des mouvements de dénonciations des VACS (#metoo, victim-voices – dis son nom, etc.) contre le *victim-blaming* et qu'elle milite activement contre la culture du viol.**
 - 1.3.1. **Que la FEUS reconnaisse l'ampleur des enjeux reliés au dévoilement des violences à caractère sexuel et qu'elle soutienne les personnes survivantes de façon systématique.**
 - 1.3.2. **Que la Feus soutienne les organismes de militance et de soutiens aux personnes survivantes de violences à caractère sexuel.**
[Conseil des membres – 27/09/2020]
- 1.4. **Que la FEUS conçoive les luttes féministes avec une approche intersectionnelle et qu'elle fasse la promotion de l'intersectionnalité dans ses actions.**
[Conseil des membres – 27/09/2020]
- 1.5. **Que la FEUS milite activement contre le patriarcat.**
[Conseil des membres – 27/09/2020]
- 1.6. **Que la FEUS milite pour une plus grande reconnaissance des problèmes de santé mental au sein de la société civile**
 - 1.6.1. **Que la FEUS milite pour une plus grande accessibilité à des services de psychologie.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 1.7. **Que la FEUS revendique un plus grand accès aux différents contraceptifs.**
 - 1.7.1. **Que la FEUS revendique pour l'implantation de service de sexologie à l'Université de Sherbrooke.**
 - 1.7.2. **Que la FEUS revendique une éducation sexuelle plus inclusive.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 1.8. **Que la FEUS s'oppose à toute forme de racisme ou de discrimination négative basée sur l'ethnicité.**
 - 1.8.1. **Que la FEUS reconnaisse l'existence de racisme systémique et qu'elle fasse des démarches pour que les forces policières du Québec prennent des actions concrètes pour enrayer ce phénomène.**

[Conseil des membres – 12/07/2020]

- 1.9. **Que la FEUS se positionne en faveur du respect de l'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).**
[Conseil des membres spéciales – 07/11/2012]
- 1.10. **Que la FEUS s'oppose au Règlement municipal p-6 de Montréal, *règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre public, et sur l'utilisation du domaine public, et autre règlement municipaux similaires.***
[Conseil des membres – 07/07/2013]
- 1.11. **Que la FEUS défende la possession par les associations facultaire de leurs espaces d'affichage.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 1.12. **Que la FEUS travaille pour que les violences à caractère sexuel soient explicitement traitées dans le code de discipline de l'université et encourage et accompagne les associations membres dans la révision de leurs codes d'éthique pour y inclure les termes violences à caractère sexuel, si elles le désirent.**
[Conseil des membres – 05/07/2015]
- 1.13. **Que des actions puissent être prises par la FEUS pour dénoncer l'exploitation sexuelle en ne mentionnant pas les site Internet faisant la promotion de ce type d'exploitation et en y mettant des solutions alternatives.**
[Conseil des membres – 03/04/2016]
- 1.14. **Que la FEUS se positionne contre : tout monopole nuisant aux initiatives et/ou projets étudiants ; Que la FEUS applique ces nouvelles positions lors de toutes représentations.**
[Conseil d'administration – 01/10/2006]
- 1.15. **Que la FEUS se positionne en faveur d'un service de psychologie gratuit pour les personnes cotisantes et qu'elle pousse cette position au SVE.**
[Conseil des membres – 25/03/2018]
- 1.16. **Que la FEUS offre son appui aux organismes locaux qui partagent les orientations de la FEUS.**
[Conseil des membres – 14/04/2013]
- 1.17. **Qu'en plus de faire une levée de fonds pour les organismes qui travaillent en santé mental à Sherbrooke, la VPAC prenne des moyens concrets pour augmenter la visibilité de ces organismes à l'Université.**
[Conseil des membres – 05/02/2017]
- 1.18. **Que la FEUS se positionne en faveur de la décriminalisation complète du travail du sexe.**
[Conseil des membres – 15/11/2020]
- 1.19. **Que la FEUS adopte des méthodes permettant une implication étudiante plus inclusive.**
[Conseil des membres – 22/09/2020]

1.20. **Que la FEUS revendique un plus grand accès aux produits d'hygiène menstruelle réutilisable.**

[Comité d'étude des affaires politiques et externes – 22/09/2020]

2. Transparence et politiques institutionnelles

- 2.1. **Que la feus conçoive la dynamique de pouvoir entre ses différentes instances selon la logique d'une pyramide inversée, allant du plus grand nombre de personnes représentées de manière directe au moins grand nombre.**
[Conseil des membres – 22/07/2019]
- 2.2. **Que la FEUS informe ses cotisant.e.s sur les impacts négatifs du volon-tourisme lorsque des campagnes publicitaires de volon-tourisme se déroule sur le campus.**
[Conseil des membres – 26/03/2017]
- 2.3. **Que la FEUS réfère les personnes étudiantes vers, notamment, les organismes communautaires locaux pour leurs projets en entrepreneuriat.**
[Conseil des membres – 14/11/2021]
- 2.4. **Que la FEUS refuse les partenariats avec les institutions financières et organismes entrepreneuriaux. Un partenariat est défini comme une entente bilatérale entre un organisme et la FEUS.**
[Conseil des membres – 14/11/2021]

3. Politique municipale, provinciale, fédérale et internationale
 - 3.1. **Que la FEUS revendique une plus grande accessibilité du transport en commun.**
 - 3.1.1. **Que la FEUS demande un siège sur le conseil d'administration de la STS.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
 - 3.2. **Que la FEUS reste neutre sur la question constitutionnelle.**
[Conseil d'administration – 06/12/1998]
 - 3.3. **Que la FEUS réitère son statut d'association universitaire francophone et qu'elle revendique la disponibilité en français à tous les documents publics de l'Université de Sherbrooke, des associations étudiantes nationales et du gouvernement du Québec.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
 - 3.4. **Que la FEUS ne fasse pas la promotion d'un parti politique spécifique.**
[Conseil d'administration – 30/05/2004]
 - 3.5. **Que la FEUS se positionne contre toutes formes d'actes de guerre n'impliquant pas la défense de droits et libertés humaines, contre tout crime de guerre et contre toutes violations des droits de la personne.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
 - 3.6. **Que la FEUS s'oppose à la *Loi modifiant le Code criminel (dissimulation d'identité), Lois du Canada : 2013 c. 15.***
[Conseil des membres – 07/07/2013]
 - 3.7. **Que la FEUS se positionne contre les mesures d'austérité mises en place par les gouvernements provinciaux et fédéraux.**
[Conseil des membres – 28/10/2014]
 - 3.8. **Que la FEUS se positionne défende le droit fondamental d'accès à un logement de qualité, accessible, sécuritaire.**
 - 3.8.1. **Qu'elle s'oppose à la collecte abusive de renseignement présentée sous forme de formulaires de location.**
 - 3.8.2. **Qu'elle fasse la promotion de la construction de logement sociaux.**
 - 3.8.3. **Dans l'optique où les problématiques que rencontrent les locataires sont généralisés, que la FEUS se positionne pour une politique d'habitation au Québec et qu'elle s'oppose au discours dans lequel l'habitation est un bien comme les autres qui doit répondre aux lois du libre marché.**
[Conseil des membres – 25/09/2016]
 - 3.9. **Que la FEUS travaille à contrer la pauvreté en général, dans la ville de Sherbrooke et la précarité étudiante.**
[Conseil des membres – 05/02/2017]
 - 3.10. **Que la FEUS dénonce les actions de la FQS et de la MEUTE et tout autre groupe d'extrême droite.**
[Conseil des membres – 12/11/2017]

- 3.10.1. **Que la FEUS s'oppose aux groupes conspirationnistes.**
[CAPE – 22/09/2020]
- 3.11. **Que la FEUS se positionne en faveur de la démilitarisation de la Police.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.12. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une plus grande imposition des banques.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.13. **Que la FEUS se positionne en faveur de la décriminalisation de la possession de toutes les drogues.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.14. **Que la FEUS se positionne en faveur du ratio salarial 1 pour 30, où dans une même entreprise le salaire de la personne la mieux payée ne peut être plus que trente fois le salaire le plus bas.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.15. **Que la FEUS se positionne contre une réforme restrictive du programme d'expérience québécoise (PEQ).**
[Conseil des membres – 10/11/2019]
- 3.16. **Que la FEUS se positionne contre le projet de loi 2, loi visant à resserrer l'encadrement du cannabis.**
[Comité d'étude des affaires politiques et externes – 05/11/2019]
- 3.17. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une laïcité ouverte et de la séparation de l'État et du religieux et du spirituel, où l'État ne favorise ni ne défavorise aucune conviction religieuse, respecte toutes les positions à l'égard de la religion, y compris celle de n'en avoir aucune et ne prend parti en faveur d'une religion aux dépens d'un autre, dans un contexte où l'État tend à favoriser l'expression de la conscience et de la religion des individus comme libertés fondamentales.**
[Conseil des membres – 02/02/2014]
- 3.18. **Que la FEUS s'oppose à toutes mesures, lois, directives ou règlements visant à restreindre le port de signes religieux par les employé.e.s de l'État.**
[Conseil des membres – 07/07/2019]
- 3.19. **Que la FEUS défende l'existence et la pertinence des médias régionaux, mais promeuve le format papier ou numérique qui prend en compte les facteurs écologiques et sociaux dans leur diffusion.**
[Conseil des membres – 06/07/2014]
- 3.20. **Que la FEUS appuie les revendications du professeurs Jean-Gabin Ntebutse en lien avec les événements au Burundi.**
[Commission spéciale – 09/05/2017]

- 3.21. **Que la FEUS considère les étudiants comme personnes travailleuses et travailleuses intellectuelles et qu'elle revendique ce statut.**
[CAPE – 04/07/2018]
- 3.22. **Que la FEUS milite en faveur du droit de grève étudiant.**
[Comité d'étude des affaires politiques et externes – 04/07/2018]
- 3.23. **Que la FEUS milite pour une plus grande liberté des scientifiques, archivistes et bibliothécaires au niveau du gouvernement fédéral.**
[Conseil des membres – 14/04/2013]
- 3.24. **Que la FEUS revendique un plus grand financement étatique de la culture.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 3.25. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une plus grande transparence dans le milieu de la politique municipale à Sherbrooke.**
3.25.1. **Que la FEUS se positionne contre les crédits de taxes municipales extravagants à Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 27/09/2020]
- 3.26. **Que la FEUS se positionne contre les plateformes de location et réservation de logements particuliers.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.27. **Que la FEUS se positionne contre l'agrandissement de l'aéroport de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.28. **Que la FEUS se positionne pour le développement d'un réseau de transport structurant à Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.29. **Que la FEUS revendique plus de représentation étudiante sur les comités municipaux.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.30. **Que la FEUS appuie le SENSÉ dans sa démarche pour une réforme du mode de scrutin.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.31. **Que la FEUS rejoigne la Coalition pour la réforme électorale maintenant ! du Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN).**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.32. **Que la FEUS milite sur la synchronisation des lumières à piéton dans le quartier universitaire.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]
- 3.33. **Que la FEUS milite pour avoir des pistes cyclables qui mènent au campus de la santé.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]

- 3.34. **Que la FEUS encourage le déplacement des personnes étudiantes en transport actif vers les différents campus à Sherbrooke autant par des installations municipales que par des activités et des services offertes par l'université.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]
- 3.35. **Que la FEUS défende l'accès annuel au transport en commun et même sans session d'été à la communauté étudiante.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]
- 3.36. **Que la FEUS se positionne en faveur des campagnes d'information non partisane lors de toutes élections qui aurait lieu au Québec.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]

4. Activités sociales

- 4.1. **Que la FEUS s'oppose à toute charge financière supplémentaire qui sera imposée aux associations dans le cadre de l'application des directives sur les activités sociales et étudiantes.**

[Conseil des membres – 29/09/2013]

- 4.2. **Que la FEUS soit en accord avec un principe de « non-beurrage » lors des activités d'intégration.**

[Conseil des membres – 27/09/2015]

- 4.3. **Que la FEUS se positionne contre les boissons énergisantes lors des événements avec alcool.**

[Conseil des membres – 09/02/2020]

5. Environnement

- 5.1. **Que la FEUS se positionne contre un règlement régissant le comportement des étudiants en dehors des activités organisées par l'Université de Sherbrooke.**
[Conseil d'administration – 03/12/2006]
- 5.2. **Que la FEUS encourage la STS à installer des bornes de paiement automatique (système de carte OPUS) pour que la même carte soit utilisée dans d'autres villes du Québec.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 5.3. **Que la FEUS encourage la STS à ajouter des autobus aux heures de pointe après les activités sociales hebdomadaires avec alcool.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 5.4. **Que la FEUS encourage la STS à faire de la sensibilisation sur la réalité étudiante auprès de ses chauffeuses, chauffeurs et leur syndicat, sur leur clientèle étudiante pour faciliter l'interaction entre les deux parties, conditionnelle à l'application des autres propositions amenées pas la FEUS.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 5.5. **Que la FEUS encourage ses membres à porter plainte à la STS lorsque nécessaire.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 5.6. **Que la FEUS encourage la STS à traiter et considérer avec célérité toutes les plaintes formulées à l'encontre de leur personnel.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 5.7. **Que la FEUS travaille conjointement avec la STS pour bonifier le financement du service de la STS.**
[Conseil des membres – 06/07/2014]
- 5.8. **Que la FEUS négocie avec la Société de Transport de Sherbrooke (STS) afin d'offrir un service convenable aux étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke sans que les frais soient assumés par la FEUS, si augmentation il y a.**
[Conseil des membres – 07/02/2016]
- 5.9. **Que la FEUS prenne position à savoir que l'efficacité énergétique doit être un facteur de premier plan dans la construction et la gestion à court, moyen et long terme de l'Estudiantine, coopérative de solidarité en habitation.**
[Conseil d'administration – 04/12/2005]
- 5.10. **Que la FEUS s'oppose à toute exploitation actuelle et nouvelle d'énergies fossiles.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
 - 5.10.1. **Que la FEUS revendique une transition postcombustible fossile non renouvelable complète.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]

- 5.11. **Que la FEUS reconnaisse la souveraineté autochtone sur leurs territoires, et qu'elle milite pour que leur droit de veto sur les projets d'extraction des ressources soient reconnus.**
[Conseil des membres – 28/10/2014]
- 5.12. **Que la FEUS travaille à transformer notre système universitaire soit transformé pour aider dans la transition vers une économie postcombustible fossile.**
[Conseil des membres – 28/10/2014]
- 5.13. **Que la FEUS s'oppose à l'achat de crédit carbone, peu importe la compagnie, et qu'elle promeuve des mesures de réduction des émissions de carbone sur les divers campus.**
[Conseil des membres – 11/02/2018]
- 5.14. **Que la FEUS soit en faveur d'une décroissance soutenable.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
- 5.15. **Que la FEUS se positionne contre les activités engendrant du gaspillage alimentaire.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 5.16. **Que la FEUS milite en faveur du zéro-déchet.**
[Comité d'étude des affaires politiques et externes – 09/11/2020]
- 5.17. **Que la FEUS se positionne pour la protection des milieux naturels du Québec.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
- 5.17.1. **Que la FEUS se positionne contre tout projet de développement mettant à risque la biodiversité québécoise.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
- 5.17.2. **Que la FEUS se positionne en faveur de l'agrandissement des territoires protégés au Québec.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]

6. Droits de scolarité et vie universitaire

- 6.1. **Que la FEUS s'oppose à toute hausse des frais liés à la scolarités.**
[Conseil d'administration – 18-02-2007]
- 6.2. **Que la FEUS se positionne pour que le gouvernement du Québec bonifie l'aide financière aux études avec les surplus transférés du gouvernement fédéral.**
[Comité d'étude des affaires institutionnelles – 07/02/2010]
- 6.3. **Que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni découper dans les services publics ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.**
[Conseil des membres – 27/11/2017]
- 6.4. **Que la FEUS s'oppose à la déréglementation du financement des Universités Québécoises.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 6.5. **Que la FEUS se positionne en défaveur de toutes mesures qui favorisent l'endettement étudiant.**
[Conseil des membres – 07/11/2012]
- 6.6. **Que la FEUS défende que tous les stages à prestation de travail obligatoires, dans le cadre de la formation universitaire, soient rémunérés au moins au salaire minimum et/ou aient une compensation financière.**
[Conseil des membres – 07/11/2012]
- 6.7. **Que la FEUS milite pour que la facture soit plus détaillée afin que les frais institutionnels obligatoires soient rassemblés au même endroit sur la facture et bien expliqué.**
[CAES – 17/05/2013]
- 6.8. **Que la FEUS soit en accord avec une bonification de l'enveloppe budgétaire à l'éducation qui est destinée au financement de l'éducation postsecondaire.**
[CAE – 06/07/2013]
- 6.9. **Que la FEUS demande au gouvernement de maintenir l'écart proportionnel entre les frais des étudiantes et des étudiants étrangers et les étudiantes et les étudiants résidents.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 6.10. **Que la FEUS demande au gouvernement de rapatrier les prêts étudiants des banques dans un système gouvernemental de prêts étudiants dans une perspective d'élimination de l'endettement étudiant.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]
- 6.11. **Que la FEUS soit contre toutes formes de facturation automatique sur la facture étudiante ou par toutes autres modalités pour du matériel scolaire.**

[Conseil des membres – 24/11/2013]

- 6.12. **Que la FEUS défende le maintien et l'augmentation des bonifications de l'aide financière obtenues après les événements du printemps 2012.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]
- 6.13. **Que la FEUS se positionne contre les frais institutionnels non-obligatoires (FINO).**
[Commission spéciale – 23/09/2015]
- 6.14. **Que la FEUS soit en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux.**
[Conseil des membres – 03/04/2016]
- 6.15. **Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes.**
[CAPE – 29/01/2020]
- 6.16. **Que la FEUS se positionne pour l'amélioration du programme d'Aide financière aux études (AFE), notamment en militant pour que l'argent du transfert fédéral en éducation soit réinjecté dans ce programme.**
[Conseil des membres – 25/09/2016]
- 6.17. **Lors de session inhabituelle ou totalement en ligne que la FEUS revendique que les étudiant.e.s puissent choisir entre obtenir la mention « réussite », « abandon » ou la notation habituelle et que les personnes ayant choisi la seconde option puissent choisir la mention « réussite » ou « abandon » suite à la réception de leur note finale. Que la mention « abandon » n'affecte pas la moyenne cumulative.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 6.18. **Que la FEUS aille de l'avant avec ses démarches et fasse de la représentation pour alléger la facture étudiante de l'automne des frais considérés superflus dans le document présenté.**
[Commission spéciale – 18/05/2020]
- 6.19. **D'appuyer les employées et employés dans leurs revendications contre le prix excessif de location des locaux de Café CAUS.**
[Conseil d'administration – 09/08/2011]
- 6.20. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une ouverture publique des détails financiers sur les financements, sur les dépenses et sur les dons des universités du Québec.**
[Conseil des membres spécial – 07/11/2012]
- 6.21. **Que la FEUS se positionne contre les huis clos systématiques au sein du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke incluant les procès-verbaux non descriptifs.**
[Conseil des membres – 29/03/2015]
- 6.22. **Que chaque page des sites Internet de l'Université de Sherbrooke présente une traduction française du contenu.**

[Conseil d'administration – 30/11/2008]

- 6.23. **Que la FEUS continue à défendre l'accessibilité aux études supérieures.**
[Conseil des membres – 16/09/2012]
- 6.24. **Que la FEUS se positionne pour le maintien du stationnement jaune et qu'il ne disparaisse pas au détriment du stationnement vert du campus.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]
- 6.25. **Que les universités ne se basent pas sur la recherche uniquement en fonction des besoins des entreprises privés.**
[CAE – 22/05/2013]
- 6.26. **Que la FEUS mette de l'avant le principe de transparence quant aux budgets de l'Union Étudiante du Québec, notamment auprès de tous les cotisantes et cotisants.**
[Commission spéciale – 14/07/2015]
- 6.27. **Advenant le cas que l'Université de Sherbrooke décide de se doter d'un logiciel de détection du plagiat, que l'utilisation de ce logiciel soit faite par le professeur ou le chargé de cours et donc que l'étudiant envoie une copie électronique de son travail.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]
- 6.28. **Que la FEUS demande que les contrats de l'Université de Sherbrooke concernant les services alimentaires soient publics, ou au moins accessibles aux représentantes et représentants des associations étudiantes auprès des Services à la vie étudiante.**
[Conseil des membres – 09/11/2014]
- 6.29. **Que la FEUS s'oppose aux clauses d'exclusivité dans les contrats de l'Université de Sherbrooke concernant les services alimentaires qui affecteraient les associations étudiantes.**
[Conseil des membres – 09/11/2014]
- 6.30. **Que la FEUS fasse des pressions pour que l'Université de Sherbrooke modifie son contrat d'exclusivité avec le Café CAUS.**
[Conseil des membres – 29/03/2015]
- 6.30.1. **Que la FEUS demande que le contrat du Café CAUS soit accessible aux membres pour les clauses ayant des répercussions sur les activités des associations étudiantes.**
[Conseil des membres – 07/02/2016]
- 6.30.2. **Que la FEUS négocie certaines clauses d'exceptions pour le contrat de Café CAUS en lien avec les activités des associations étudiantes**
[Conseil des membres – 07/02/2016]
- 6.30.3. **Que la FEUS travaille sur un plan d'actions pour que les étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke puisse avoir un meilleur contrôle sur les services alimentaires du campus**
[Conseil des membres – 07/02/2016]

- 6.31. **Que la FEUS demande épïcénisation de l'ensemble des documents de l'Université de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 15/11/2015]
- 6.32. **Que la FEUS dénonce la récente proposition de hausse de frais pour les étudiants internationaux.**
[Conseil des membres – 07/02/2016]
6.32.1. **Que cette position se traduise par un appui aux luttes de l'AEIUS.**
[CAPE – 22/09/2020]
- 6.33. **Que la FEUS se positionne pour le rétablissement de la bibliothèque du département de musique.**
[Conseil des membres – 25/09/2016]
- 6.34. **Que la FEUS explore le mandat des agents de sécurité afin de revendiquer une attitude plus collaborative.**
[Conseil des membres – 25/09/2016]
- 6.35. **Que la VPDDALC fasse pression sur le rectorat pour qu'il retire ses actions dans les énergies fossiles, s'il en a.**
[Conseil des membres – 05/02/2017]
- 6.36. **De mandater la VPDDALC d'instaurer le moteur de recherche *Écosia* comme moteur de recherche de tous les ordinateurs de l'Université.**
[Conseil des membres – 05/02/2017]
- 6.37. **Que l'UdeS assure l'accès à un vestiaire non-genré et que l'UdeS assure l'accès à des toilettes non-genrées lors de la rénovation et/ou de la construction de nouveaux bâtiments.**
[Conseil des membres – 05/02/2017]
- 6.38. **Que la FEUS, vu le manque d'information de la part de l'Université de Sherbrooke quant au projet en lien avec les frais institutionnels obligatoires (FIO) propose, ne soit pas en faveur du fonds dédié en partenariat avec l'Université de Sherbrooke pour le transport actif et la mobilité durable ainsi que les activités étudiantes en lien avec le développement durable.**
[Commission spéciale – 08/03/2017]
- 6.39. **Que la FEUS se positionne en faveur d'avoir des bacs à compost dans toutes les stations de tri de déchets.**
[CPEE – 06/02/2018]
- 6.40. **Que la FEUS soit contre l'interdiction de manger en classe.**
[CPEE – 06/02/2018]
- 6.41. **Que la FEUS fasse de la sensibilisation auprès du rectorat pour que soit augmenté l'espace publicitaire de l'UdeS sur l'écran 80 pouces de la STS.**
[CAM – 25/03/2018]

- 6.42. **Que la FEUS devienne un point de chute par consignation pour le journal Entrée Libre.**
[CAS – 02/10/2011]
- 6.43. **Que la FEUS appuie le projet l'UTILE dans ses recherches sur le logement étudiant.**
[Conseil des membres – 05/07/2015]
- 6.44. **Que la FEUS soutienne le camp de leadership pour jeunes femmes des PEPINES.**
[Conseil des membres – 27/09/2015]
- 6.45. **Que la FEUS fasse la promotion de la recherche au premier cycle.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 6.46. **Que la FEUS se positionne pour une tarification différente et de coûts inférieurs (voire gratuite) pour les espaces de stationnements lors des périodes d'achalandage diminués (soirs et weekend).**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 6.47. **Considérant le document en annexe régulière, les positions de la FEUS et les positions de l'AGES, AGES propose que la FEUS se positionne en faveur d'une réforme du programme de Bourses perspectives pour que ce programme touche le plus de programmes possible et s'enligner vers la gratuité scolaire.**
[Commission spéciale – 16/05/2022]
- 6.48. **Considérant que l'Université de Sherbrooke a été partenaire du géant de la défense militaire Lockheed Martin pour un projet de recherche;**
Considérant que le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats Vincent Aimez a déclaré qu'« il est probable que des projets de recherche aient lieu avec des industries en lien avec l'énergie fossile » dans les médias;
Considérant que les enjeux de développement durable et de changements climatiques ainsi que des transformations technologiques au service des personnes et la société font partie du plan stratégique de l'université 2022-2025;
Que la FEUS demande que l'Université de Sherbrooke fasse preuve de plus de transparence lors de la mise en place de partenariats avec des personnes morales pour des projets de recherche.
[Conseil des membres – 05/02/2023]
- 6.49. **Que la FEUS se positionne contre tout partenariat que l'Université de Sherbrooke pourrait entreprendre avec des personnes morales œuvrant dans des domaines qui ne concordent pas avec les positions de la FEUS.**
- 6.49.1. **Toute entreprise ayant comme principal champ d'action le domaine de l'armement;**
- 6.49.2. **Toute entreprise œuvrant dans le domaine des énergies fossiles;**
- 6.49.3. **Toute entreprise faisant preuve de discrimination négative dans la sélection et le traitement de son personnel;**
- 6.49.4. **Toute entreprise brimant directement ou indirectement des droits de la personne dans ses actions;**

6.49.5. Toute entreprise avec un effet destructeur notable sur l'environnement à l'exception de partenariats dont l'objectif principal est de diminuer l'impact environnemental de l'entreprise ou ayant une visée sur les objectifs de développement durable de l'ONU.

[Conseil des membres – 05/02/2023]

6.50. Que la FEUS se positionne en faveur de l'actualisation des tests à passation obligatoire afin de continuer le cheminement universitaire ou afin d'entrer dans la profession. Parmi lesdits tests se trouvent notamment :

- **Le test de certification en français pour l'enseignement, ou TECFÉE.**

Chaque action prise en cette direction devra nécessiter une concertation avec chaque association étudiante concernée.

[Conseil des membres – 05/02/2023]

7. COVID-19

7.1. **Que la FEUS milite pour réduire les périodes, entre deux cours en présentiel sur les campus tant que les mesures d'urgence sanitaire sont en place par le gouvernement provincial,**

[Conseil des membres – 27/09/2020]

7.2. **Que la FEUS milite pour que le rectorat prenne plus de responsabilités pendant cette crise en donnant un cadre défini aux facultés quant aux horaires, afin d'uniformiser les mesures sur les campus tout en gardant une flexibilité pour les cas spéciaux tant que les mesures d'urgence sanitaire sont en place.**

[Conseil des membres – 27/09/2020]

7.3. **Que la FEUS milite pour que les personnes en quarantaine puissent suivre leurs cours à distance et reprendre les évaluations une fois leur quarantaine terminée tant que les mesures d'urgence sanitaire sont en place.**

[Conseil des membres – 27/09/2020]

7.4. **Que la FEUS demande à l'Université d'offrir des cours en formule *comodale* pendant les sessions où l'offre de cours et/ou la santé des personnes étudiantes est affectée négativement par une pandémie.**

[Conseil des membres – 6/02/2021]

